

N° 75-001-XIF au catalogue



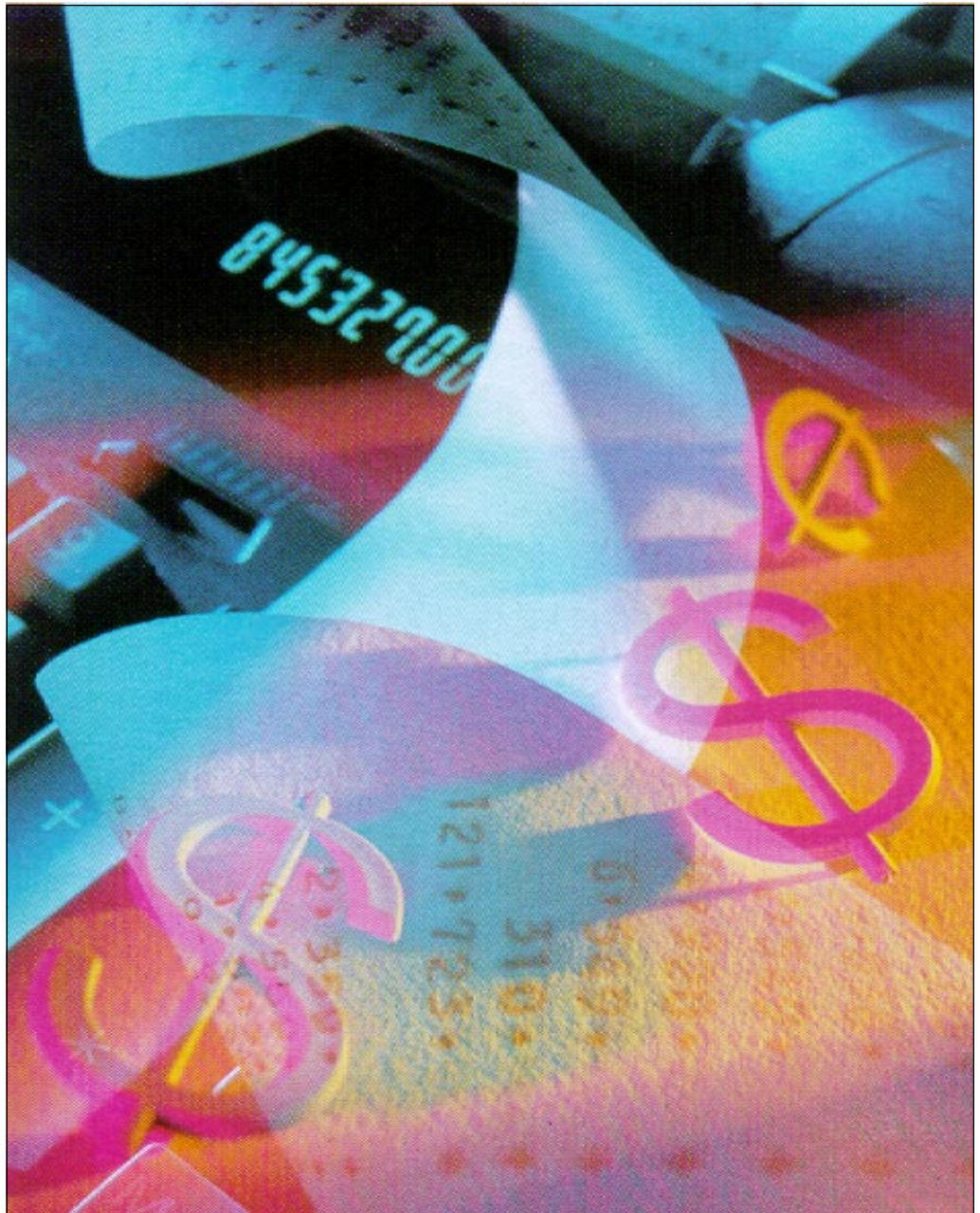
L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

SEPTEMBRE 2001

Vol. 2, n° 9

■ RETRAITE ANTICIPÉE :
TENDANCES

■ ÉVOLUTION DU LIEU DE
TRAVAIL : LE TRAVAIL À
DOMICILE



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2001. ISSN : 0843-4565.

Prix : 5 \$CAN l'exemplaire, 48 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

-	nombres indisponibles
...	n'ayant pas lieu de figurer
--	nombres infimes
p	nombres provisoires
r	nombres rectifiés
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i> relatives au secret

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Retraite anticipée : tendances

- La retraite anticipée est maintenant plus fréquente qu'il y a une décennie. Entre 1987 et 1990, seulement 29 % des retraités récents ont pris leur retraite avant l'âge de 60 ans. Entre 1997 et 2000, ce taux est passé à 43 %.
- Le taux de retraite anticipée était beaucoup plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. C'est à 55 ans que la majorité des employés du secteur public choisissaient de prendre leur retraite. La plupart des travailleurs du secteur privé continuaient de prendre leur retraite à 65 ans, alors que la majorité des travailleurs indépendants la prenaient encore plus tard.
- Un grand nombre de retraites anticipées peuvent être liées aux taux de chômage plus élevés dans les provinces de l'Atlantique tandis que les provinces de l'Ouest arrivent au dernier rang.
- Plus de femmes que d'hommes prennent une retraite anticipée. Deux facteurs peuvent expliquer ceci. D'une part, on retrouve davantage de femmes travaillant dans le secteur public et, d'autre part, l'écart entre l'âge des conjoints s'établit à environ deux ans.
- La retraite anticipée était fréquente chez les personnes très scolarisées ainsi que chez celles à revenu plus élevé. Les taux de retraite anticipée les plus élevés étaient également observés dans les secteurs des services publics, des administrations publiques et des services d'enseignement.
- Les travailleurs du secteur agricole sont les moins susceptibles de prendre une retraite anticipée. Les travailleurs de ce secteur sont principalement des travailleurs indépendants. De plus, de nombreux travailleurs agricoles n'ont pas un revenu très élevé

et reportent leur retraite jusqu'au moment où ils pourront recevoir des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

■ Évolution du lieu de travail : le travail à domicile

- En 2000, approximativement 2,8 millions (17 %) des travailleurs canadiens, soit 1,4 million ou 10 % des employés et 1,4 million ou 5 % des travailleurs autonomes effectuaient une partie ou la totalité de leur travail à domicile. Ce nombre était de 2,1 millions (16 %) en 1995.
- En 2000, le travail à domicile était légèrement plus fréquent parmi les employés de sexe masculin que parmi leurs homologues de sexe féminin. (10,6 % par rapport à 9,8 %) et parmi les employés à temps partiel et ceux à temps plein (13,4% par rapport à 12,8 %). Des fréquences plus élevées que la normale ont aussi été décelées chez les employés constituant le plus grand groupe de travailleurs (25-54 ans), (12 %) qui détenaient un diplôme universitaire (22,7 % reflétant en partie leur profession), ainsi que des travailleurs avec des enfants d'âge préscolaire (14,8 %). De très faibles fréquences ont été enregistrées parmi les jeunes (4,6 %) et parmi les employés n'ayant pas de diplôme d'études secondaires (3,9 %).
- En raison de causes opérationnelles, cette pratique de cette modalité de travail est plus répandue parmi les travailleurs en sciences sociales et ceux du secteur de l'enseignement et moins répandue parmi les travailleurs du secteur de la fabrication, de la construction, des services d'hébergement et de restauration, des métiers, du transport et de la machinerie ainsi que des travailleurs du secteur de la santé.

Retraite anticipée : tendances

Patrick Kieran

AU DÉBUT DES ANNÉES 70, un Canadien sur cinq était âgé de 50 ans ou plus. En 2008, un Canadien sur trois fera partie de ce groupe d'âge. Le phénomène du vieillissement de la population a poussé de nombreux chercheurs à s'intéresser aux conséquences potentielles des retraites massives. Les questions importantes sur l'avenir du marché du travail abondent. Y aura-t-il suffisamment de travailleurs pour assurer un développement économique et social soutenu? Les retraités seront-ils en mesure de subvenir à leurs besoins sur le plan financier? Le nombre de contribuables sera-t-il suffisant pour assurer le maintien de l'ensemble des services publics actuellement offerts? Les besoins d'information sur le vieillissement de la main-d'œuvre n'ont jamais été aussi criants et continueront vraisemblablement de s'intensifier au cours des prochaines années.

La situation démographique du marché du travail est aggravée par la tendance que manifestent les travailleurs à prendre leur retraite plus tôt (voir *Qu'est-ce que la retraite anticipée?*). Depuis 1976, l'âge médian de la retraite est passé de 65 ans à près de 60 ans, un nombre croissant de Canadiens prenant leur retraite plus jeunes. Compte tenu que les membres les plus âgés de la génération du baby-boom atteignent leur 54^e année en 2001, le mouvement prévu de sortie massive des travailleurs plus âgés du marché du travail pourrait s'amorcer bientôt.

Le présent article dresse un portrait de ceux qui prennent actuellement leur retraite avant d'avoir atteint 60 ans. Les taux de retraite anticipée sont présentés selon la catégorie de travailleurs, le sexe, le niveau de scolarité, la branche d'activité, la province et la situation d'activité.

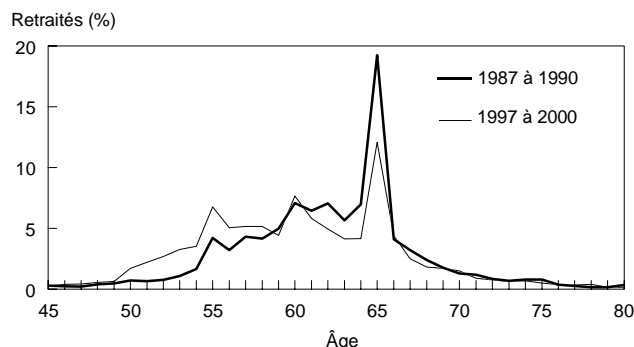
Patrick Kieran était au service de la Division de la statistique du travail. Pour plus de renseignements concernant cet article, on peut communiquer avec Geoff Bowlby au (613) 951-3325 ou à geoff.bowlby@statcan.ca.

Les Canadiens prennent leur retraite plus tôt

Au Canada, les retraites anticipées sont plus fréquentes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient à la fin des années 80. Entre 1987 et 1990, seulement 29 % des retraités récents ont pris leur retraite avant l'âge de 60 ans. Au cours de la période allant de 1997 à 2000, qui se caractérise par une croissance économique similaire, cette proportion est passée à 43 %. La popularité de la retraite à 65 ans diminue à mesure qu'augmente le taux de retraite anticipée; cet âge demeure néanmoins l'âge de la retraite le plus fréquent (graphique A). Entre 1987 et 1990, 19 % des retraités récents ont quitté le marché du travail à 65 ans. Cette proportion a diminué pour se situer à 12 % en moyenne pendant la période allant de 1997 à 2000.

De 1998 à 2000, le taux de retraite anticipée a diminué, bien que ce phénomène soit resté nettement plus fréquent qu'une décennie avant. Les retraites anticipées dans le secteur public ont animé la tendance générale

Graphique A : Les Canadiens prennent leur retraite plus tôt.



Source : Enquête sur la population active

Définir la retraite n'est pas ce qu'il y a de plus simple (Gower, 1997). Pour les besoins de la présente étude, une approche très limitative a été adoptée. Dans l'Enquête sur la population active, on demande à tous ceux qui ne travaillent pas, mais qui avaient un emploi au cours des 12 derniers mois, pourquoi ils ont quitté leur dernier emploi. La retraite peut être une des raisons. Certains de ces « retraités » peuvent en fait être à la recherche d'un emploi, tandis que d'autres pourraient ultimement réintégrer le marché du travail. Mais sans aucun doute, ces gens n'ont présentement pas d'emploi et ils sont « retraités » de leur dernier emploi.

Les **retraités récents** sont les personnes qui ont travaillé au cours des 12 mois précédant l'enquête et qui ont quitté leur emploi pour prendre leur retraite. Les personnes qui ont pris leur retraite avant cette période de 12 mois ne sont pas comprises.

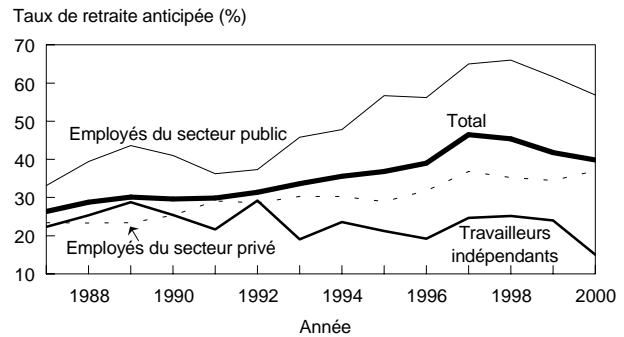
Les **personnes ayant pris une retraite anticipée** sont des retraités récents âgés de moins de 60 ans.

Le **taux de retraite anticipée** représente le nombre de personnes ayant pris une retraite anticipée en pourcentage du nombre de retraités récents.

Au Canada, bien qu'il n'y ait pas d'âge prévu par la loi pour la retraite, le seuil des 60 ans a été retenu parce qu'il correspond probablement aux attentes normales d'une « retraite anticipée » et qu'il s'agit de l'âge minimal auquel on peut toucher les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (sauf en cas d'incapacité). Les travailleurs qui commencent à recevoir des prestations entre 60 et 64 ans subissent une pénalité correspondant à 0,5 % de leurs prestations mensuelles pour chaque mois entre le début des prestations et leur 65^e anniversaire de naissance. Les retraités qui commencent à toucher une pension à 65 ans ont droit au plein montant des prestations. La pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti sont des revenus de retraite complémentaires visant à aider les Canadiens de 65 ans et plus à subvenir à leurs besoins.

(graphique B). La réduction des effectifs dans les administrations publiques au milieu des années 90 a poussé bon nombre de travailleurs plus âgés à accepter des primes de retraite anticipée, de sorte que le taux de retraite anticipée dans le secteur public a grimpé pour se fixer à 65 % en 1997. Le taux global a atteint un sommet de 46 % cette année-là. Depuis, toutefois, le taux global a diminué pour s'établir à 40 % en 2000. Il n'en reste pas moins que la proportion des retraités récents qui ont quitté le marché du travail avant l'âge de 60 ans était d'environ 10 points de pourcentage plus élevée qu'au début des années 90.

Graphique B : Le secteur public sous-tend la tendance du taux de retraite anticipée.

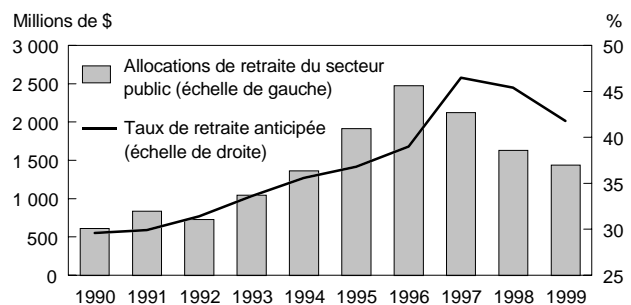


Source : Enquête sur la population active

Les données relatives aux allocations de retraite¹ confirment l'incidence de la réduction des effectifs du secteur public sur la retraite (graphique C). De 1990 à 1996, les indemnités de départ versées aux employés du secteur public ont quadruplé. Elles ont atteint un sommet de 2,5 milliards de dollars en 1996 et ensuite baissé à moins de 1,5 milliard de dollars en 1999², suivant la même courbe que le taux de retraite anticipée.

Le taux de retraite anticipée est beaucoup plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé, même

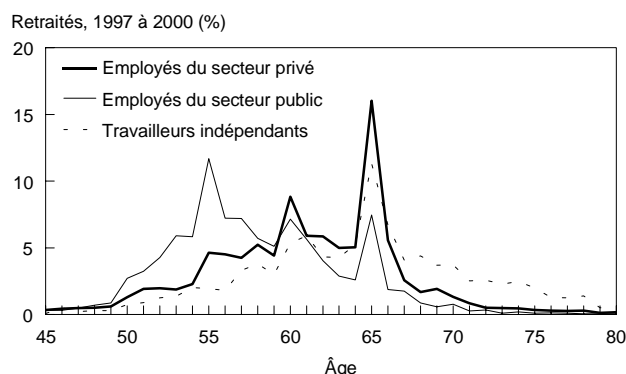
Graphique C : Le sommet atteint par le taux de retraite anticipée est lié à la réduction des effectifs du secteur public.



Sources : Enquête sur la population active; Agence des douanes et du revenu du Canada

s'il a diminué au cours des dernières années. Entre 1997 et 2000, 63 % des retraités récents du secteur public ont quitté leur emploi avant l'âge de 60 ans — un taux près de deux fois plus élevé que celui observé dans le secteur privé. Ce phénomène est vraisemblablement attribuable aux prestations de retraite plus avantageuses et aux programmes de retraite anticipée offerts aux fonctionnaires. Certains employés du secteur public ayant un minimum de deux années d'expérience au sein de la fonction publique peuvent prendre leur retraite dès l'âge de 50 ans et toucher néanmoins une allocation annuelle. Les employés dont la période d'affectation est de 30 ans ou plus ont droit aux prestations de retraite à 55 ans. La possibilité de toucher des prestations à 55 ans fait de cet âge le moment de la retraite le plus populaire chez les employés du secteur public (graphique D). Les employés du secteur privé avaient tendance à prendre leur retraite à 65 ans. Les travailleurs indépendants se retiraient encore plus tard — moins du quart de ces derniers ont pris leur retraite avant 60 ans et seulement environ le dixième ont opté pour une retraite à 65 ans. Le travail indépendant offre une certaine souplesse dont ne jouissent ni les employés du secteur public ni ceux du secteur privé. Les travailleurs indépendants peuvent réduire graduellement leurs activités à mesure qu'ils vieillissent. En outre, ils sont moins susceptibles d'avoir un régime privé de pension, et il se peut que certains d'entre eux continuent de travailler faute de pouvoir faire autrement.

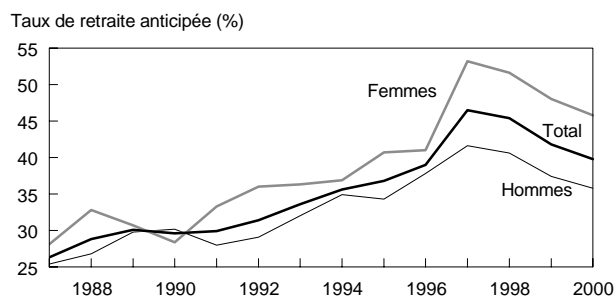
Graphique D : Les employés du secteur public sont ceux qui prennent leur retraite le plus tôt.



Source : Enquête sur la population active

Les femmes sont nettement plus susceptibles que les hommes de prendre une retraite anticipée (graphique E). Au cours de la période allant de 1997 à 2000, environ la moitié des Canadiennes ont pris leur retraite avant l'âge de 60 ans, comparativement à un peu moins de 40 % dans le cas des hommes. En outre, l'intensification des retraites anticipées dans certaines branches d'activité du secteur public à la fin des années 90 semble avoir creusé le fossé entre les hommes et les femmes à ce chapitre.

Graphique E : Plus de femmes que d'hommes prennent une retraite anticipée.



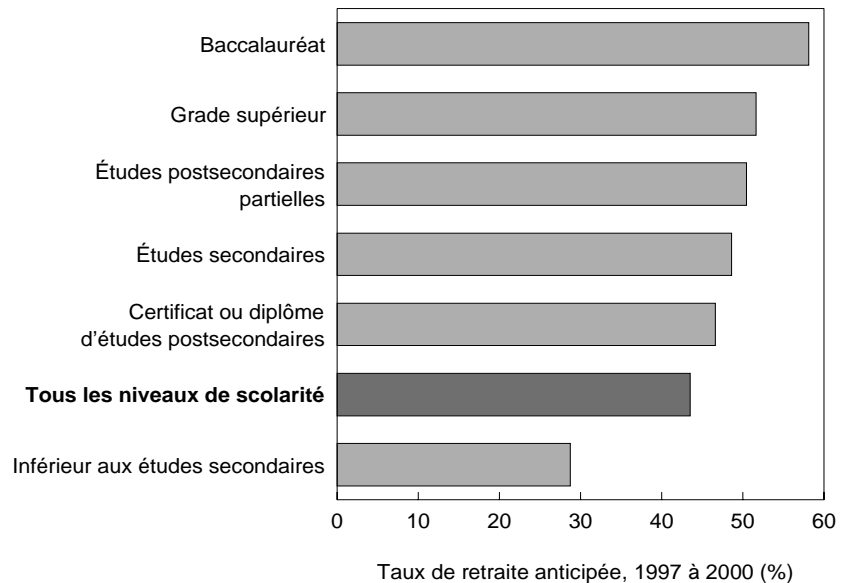
Source : Enquête sur la population active

Entre 1987 et 1996, l'écart entre le taux de retraite anticipée des hommes et celui des femmes était inférieur à 4 points de pourcentage. Il est passé à 12 points en moyenne au cours des quatre années suivantes. Alors que le taux de retraite anticipée des hommes s'est accru de 4 points de 1996 à 1997, celui des femmes a bondi, passant de 41 % à 53 %. Cet écart peut s'expliquer par des changements survenus dans certaines branches d'activité à prédominance féminine au milieu des années 90. De 1996 à 1997, le taux de retraite anticipée dans les services de soins de santé et les services d'enseignement a grimpé de 21 points (de 37 % à 58 %) et de 13 points (de 53 % à 66 %), respectivement. Ces hausses sont significatives puisque ces deux branches d'activité emploient plus du quart de l'ensemble de la main-d'œuvre féminine.

Un autre facteur peut avoir trait à la différence d'âge des hommes et des femmes au moment du mariage. Dans la plupart des couples mariés, l'homme est plus âgé que la femme — depuis 1974, l'écart s'est constamment maintenu à environ deux ans. Quand vient le temps de la retraite, de nombreux conjoints prennent leur retraite en même temps (Gower, 1998). Si l'homme est âgé de 60 ans ou plus, la femme peut être âgée de moins de 60 ans et donc comptée parmi les personnes ayant pris une retraite anticipée. En 1997, le tiers des couples mariés ont pris leur retraite « en même temps » (c'est-à-dire dans les 12 mois l'un de l'autre). Dans le cas de ces couples, les femmes étaient âgées en moyenne de 58,5 ans comparativement à 60,7 ans pour les hommes (Gower, 1998). Par ailleurs, 37 % des femmes mariées qui ont pris leur retraite en 1997 ont quitté le marché du travail plus d'un an avant leur conjoint. Ces femmes étaient âgées en moyenne de 56,4 ans, comparativement à 62,2 ans pour leur époux. On considère que ces femmes ont pris une retraite anticipée, ce qui n'est pas le cas pour leur conjoint.

Les travailleurs très scolarisés semblent plus susceptibles de prendre une retraite anticipée que les personnes moins scolarisées (graphique F). Moins de 29 % des retraités récents ne détenant pas un diplôme d'études secondaires ont quitté le marché du travail avant l'âge de 60 ans. Les bacheliers et les titulaires d'un grade supérieur affichaient des taux de retraite anticipée de 58 % et de 52 %, respectivement.

Graphique F : Les travailleurs très scolarisés sont plus susceptibles de prendre une retraite anticipée.



Source : Enquête sur la population active

Les retraités récents ayant un niveau de scolarité intermédiaire se situaient entre ces extrémités.

Comme on peut s'y attendre, les Canadiens ayant un niveau de scolarité plus élevé touchent des gains plus élevés. En 2000, les employés détenant un diplôme d'études secondaires touchaient en moyenne 14,69 \$ l'heure. Les titulaires d'un diplôme ou d'un certificat d'un collège communautaire (cégep) gagnaient 17,32 \$, et les bacheliers, 21,90 \$.

Les probabilités d'épargne s'accroissent à mesure qu'augmente le niveau de revenu, rendant la retraite anticipée plus réalisable. En 1999, seulement 15 % des déclarants ayant un revenu total inférieur à 20 000 \$ ont cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite ou bénéficiaient d'un régime de pen-

sion d'employeur. Environ 63 % des déclarants ayant un revenu total de 20 000 \$ à 39 999 \$ ont mis de l'argent de côté. Cette proportion s'élevait à 92 % dans le cas de ceux ayant un revenu total supérieur à 60 000 \$ (Statistique Canada, 2001).

Malgré la tendance générale, les retraités récents titulaires d'un baccalauréat affichaient des taux de retraite anticipée nettement supérieurs à ceux des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat (58 % comparativement à 52 %). Cet écart pourrait être partiellement attribuable aux années supplémentaires d'études du dernier groupe de diplômés, années qui se traduisent par une entrée plus tardive sur le marché du travail et, probablement, par une fin de carrière plus tardive aussi.

Retraite anticipée selon la branche d'activité

Conformément à la tendance de la retraite anticipée dans le secteur public, les taux les plus élevés de retraite anticipée sont observés dans les secteurs des services publics, des administrations publiques et des services d'enseignement, les moyennes sur cinq ans s'établissant respectivement à 78 %, 64 % et 63 % (graphique G). Le secteur agricole enregistre le taux de retraite anticipée le plus faible, soit 4 %.

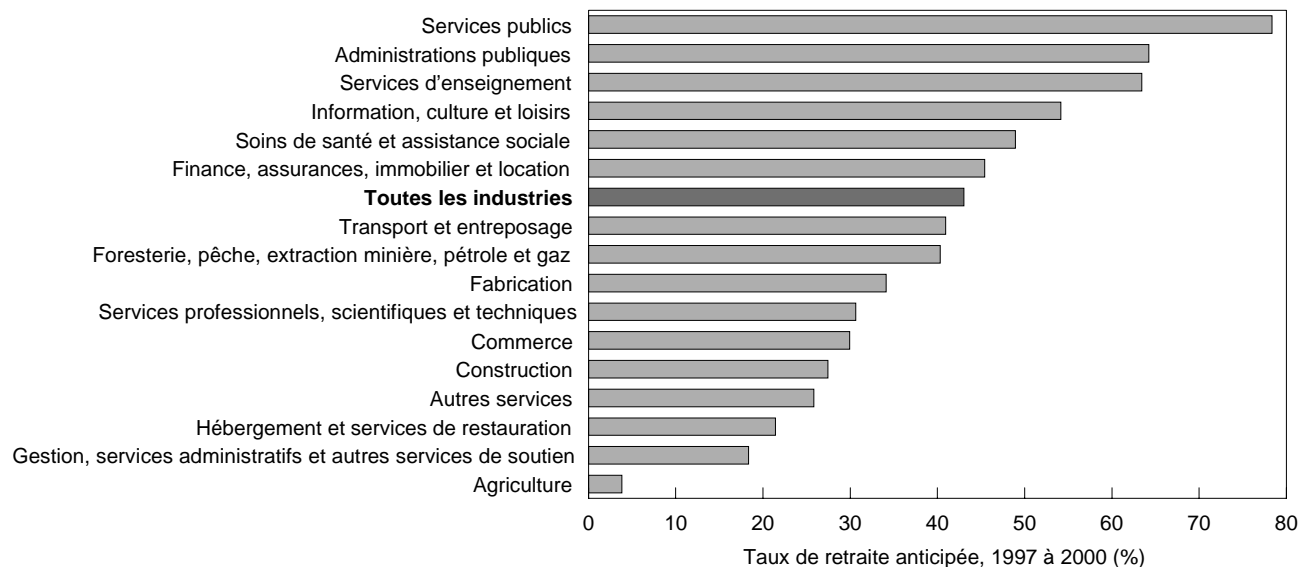
La tendance liée à la retraite anticipée selon la branche d'activité peut s'expliquer en partie par les catégories de travailleurs qu'on retrouve dans chaque branche d'activité — par exemple, une relation claire existe entre la retraite anticipée et la proportion des travailleurs du secteur public dans une branche d'activité (tableau 1). Les branches d'activité caractérisées par les taux de retraite anticipée les plus bas étaient également celles dans lesquelles on observait les proportions les plus faibles de travailleurs du secteur public; celles affichant les taux de retraite anticipée les plus élevés comptaient les proportions les plus fortes.

Tableau 1 : Part qu'occupe le secteur public et taux de retraite anticipée selon la branche d'activité, 1997 à 2000

	Part du secteur public	Taux de retraite anticipée
	%	
Agriculture	0,0	3,8
Hébergement et services de restauration	0,1	21,4
Autres services	0,2	25,8
Fabrication	0,3	34,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,9	30,6
Commerce	0,9	29,9
Gestion, services administratifs et autres services de soutien	0,9	18,3
Construction	2,4	27,4
Foresterie, pêche, extraction minière, pétrole et gaz	3,9	40,3
Finance, assurances, immobilier et location	4,8	45,4
Information, culture et loisirs	13,0	54,1
Transport et entreposage	18,7	40,9
Soins de santé et assistance sociale	48,6	48,9
Services publics	71,6	78,3
Services d'enseignement	85,3	63,4
Administrations publiques	100,0	64,2

Source : Enquête sur la population active

Graphique G : La plupart des retraites anticipées sont observées dans les secteurs des services publics, des administrations publiques et des services d'enseignement.



Source : Enquête sur la population active

Une analyse plus détaillée de la catégorie de travailleurs permet d'expliquer les taux extrêmement faibles de retraite anticipée dans le secteur agricole. Ce secteur est essentiellement composé de travailleurs indépendants (69 % comparativement à 17 % en moyenne dans l'ensemble de l'économie). De plus, bon nombre d'agriculteurs sont des travailleurs à plus faible revenu — les gains moyens des employés agricoles sont inférieurs à 11 \$ l'heure comparativement à une moyenne globale de 17 \$. Certains agriculteurs et leurs employés n'ont d'autre choix que de remettre la retraite jusqu'au jour où ils auront droit aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

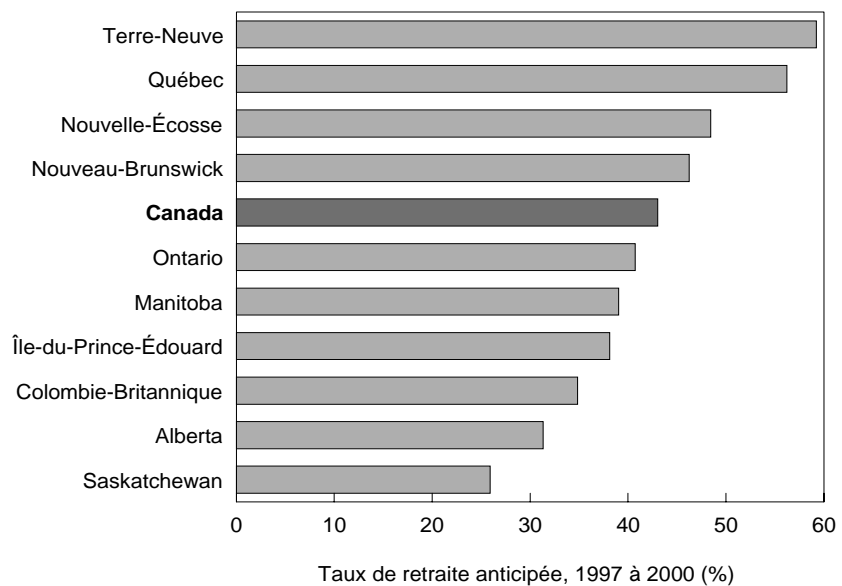
En outre, la nature même de l'exploitation agricole peut décourager la retraite anticipée. Traditionnellement, les fermes familiales, principale source de revenu de la famille, étaient transmises d'une génération à l'autre. La mécanisation des entreprises agricoles a réduit les besoins en main-d'œuvre. Parallèlement, de nombreux enfants ont quitté la ferme familiale en quête de nouvelles possibilités d'emploi — plus du quart de la population canadienne vivait dans une ferme en 1941, comparativement à seulement 2 % en 1996. Les études comparant les données de 1971 et de 1996 ont révélé un exode de plus en plus marqué des jeunes venant des régions rurales partout au Canada (Tremblay, 2001). Il est possible qu'un grand nombre d'agriculteurs âgés ne puissent plus céder leur ferme à leurs enfants, de sorte qu'ils continuent à travailler après 60 ans pour conserver l'entreprise familiale.

Retraite anticipée selon la province

On observe dans les provinces de l'Atlantique des taux de retraite anticipée beaucoup plus élevés que dans le reste du pays, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick se classant dans les quatre premières places à cet égard (graphique H). Terre-Neuve se classait en tête de liste, 59 % des retraités récents de cette province ayant pris une retraite anticipée. Les provinces de l'Ouest arrivaient aux derniers rangs, aucune de ces dernières n'enregistrant un taux supérieur à 39 %. La Saskatchewan occupait la toute dernière place : seulement le quart des retraités récents de cette province ont quitté le marché du travail avant l'âge de 60 ans.

La composition de l'économie de chaque province selon la branche d'activité peut expliquer en partie les différences. Le ratio très faible de travailleurs agricoles au sein de la main-d'œuvre pourrait être l'un des principaux facteurs à l'origine des taux élevés de retraite anticipée à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick (tableau 2). En Saskatchewan, où l'on relevait le taux le plus bas de retraite anticipée, un travailleur sur sept œuvrait dans le secteur agricole. La proportion de travailleurs agricoles dans chaque province a une incidence sur les taux de retraite anticipée, dans la mesure où très peu de travailleurs agricoles prennent une retraite anticipée.

Graphique H : Les provinces de l'Atlantique affichent les taux de retraite anticipée les plus élevés, et les provinces de l'Ouest, les taux les plus faibles.



Source : Enquête sur la population active

Une autre explication possible des différences provinciales peut se rapporter à la situation économique de chaque province. Le rapport étroit observé entre le chômage et la retraite anticipée pourrait indiquer que certains Canadiens des provinces de l'Atlantique ont été forcés de quitter le marché du travail avant l'âge de 60 ans. Alors que les provinces de l'Est affichaient les taux de chômage et de retraite anticipée les plus élevés, l'Ouest canadien enregistrait les taux les plus faibles à ces deux égards (graphique I). À Terre-Neuve, notamment, le taux de chômage s'établissait à 17,6 % et le taux de retraite anticipée atteignait 59 %, soit des pourcentages nettement supérieurs aux moyennes nationales de 8 % et de 43 % pour la période allant de 1997 à 2000. Par contre, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique, le taux de chômage était inférieur à 6 % et environ le tiers des travailleurs prenaient une retraite anticipée.

Une étude antérieure a établi un lien entre les taux élevés de retraite anticipée et les facteurs économiques en comparant la récession de 1990-1992 avec une période de trois ans avant la récession (Siroonian, 1993). Les retraites anticipées attribuables aux mises à pied, aux fermetures d'entreprises et aux indemnités de départ ont augmenté de manière significative au cours de la période de récession. Aujourd'hui, dans les provinces caractérisées par une croissance économi-

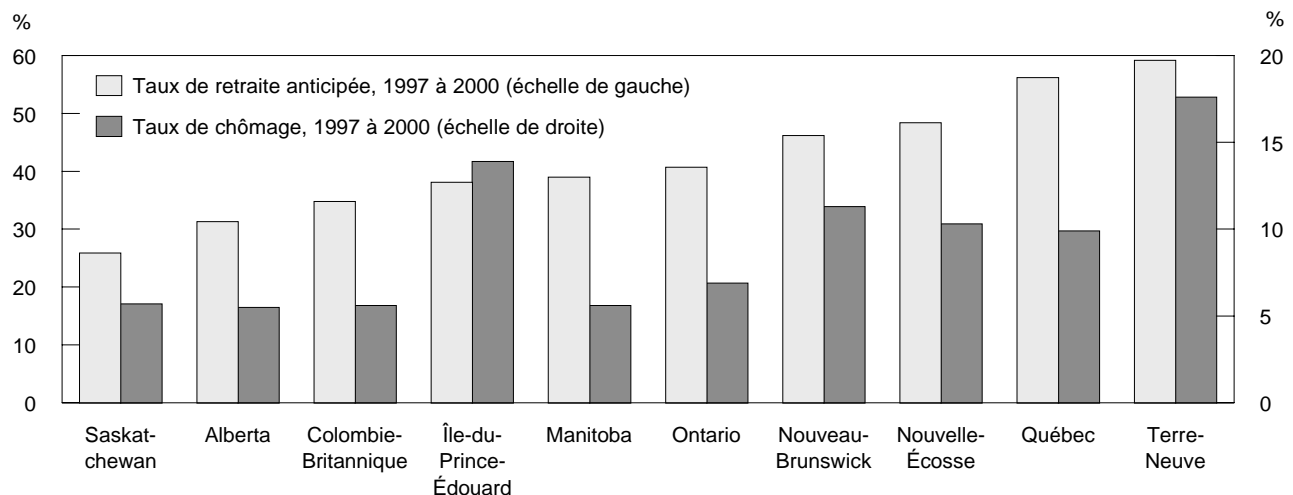
Tableau 2 : Part qu'occupe l'agriculture et taux de retraite anticipée selon la province, 1997 à 2000

	Part de la main-d'œuvre agricole	Taux de retraite anticipée
		%
Terre-Neuve	0,5	59,2
Colombie-Britannique	1,6	34,8
Nouvelle-Écosse	1,7	48,4
Ontario	1,9	40,7
Québec	1,9	56,2
Nouveau-Brunswick	1,9	46,2
Alberta	5,4	31,3
Manitoba	7,0	39,0
Île-du-Prince-Édouard	7,0	38,1
Saskatchewan	14,2	25,9

Source : Enquête sur la population active

que plus faible, des travailleurs plus âgés peuvent être forcés de prendre une retraite anticipée. En outre, les travailleurs plus âgés mis à pied peuvent se trouver en situation de concurrence avec des travailleurs plus jeunes et plus scolarisés pour des emplois dans des branches d'activité nouvelles et en expansion. Plutôt que de s'engager dans une recherche d'emploi ardue, certains travailleurs plus âgés peuvent opter pour la retraite anticipée.

Graphique I : La retraite anticipée est liée au chômage provincial.



Source : Enquête sur la population active

Résumé

Si, dans la plupart des provinces, les facteurs économiques permettent de cerner les tendances de retraite anticipée, certaines provinces font exception. À l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage était presque deux fois plus élevé que le taux national et, pourtant, le taux de retraite anticipée était parmi les plus bas. Cette situation peut être attribuable à la proportion relativement faible des travailleurs de cette province qui sont protégés par un régime de pension d'employeur — en 1997, seulement 24 % de la population active provinciale était protégée par un tel régime, comparativement à 33 % à l'échelle nationale. Les régimes de pension permettent également d'expliquer les taux élevés de retraite anticipée à Terre-Neuve et au Québec, où les taux de protection s'établissaient à 39 % et 35 % respectivement.

La retraite anticipée plus fréquente chez les travailleurs à temps plein

Les Canadiens qui, au cours de leur dernier emploi, travaillaient à temps plein affichaient des taux de retraite anticipée supérieurs à ceux des travailleurs à temps partiel — 46 % des retraités récents qui travaillaient à temps plein ont quitté le marché du travail avant l'âge de 60 ans comparativement à 30 % dans le cas des retraités récents qui travaillaient à temps partiel. Ces résultats ne sont pas surprenants puisque les travailleurs à temps plein touchent des gains plus élevés et peuvent donc épargner davantage en vue de la retraite. En fait, en 1996, 58 % des employés à temps partiel ou des employés qui occupaient un emploi une partie de l'année gagnaient moins de 10 000 dollars par année. De plus, les travailleurs à temps partiel n'ont peut-être pas droit à bon nombre d'avantages liés à la retraite dont profitent leurs homologues à temps plein. Seulement un travailleur à temps partiel sur cinq touchait des prestations d'un régime de pension d'employeur, comparativement à près de trois sur cinq dans le cas des travailleurs à temps plein. Les taux plus bas de retraite anticipée chez les travailleurs à temps partiel peuvent également s'expliquer par un mouvement des travailleurs plus âgés en faveur d'un emploi à temps partiel. Ce choix facilite une transition vers la retraite, contrairement au travail à temps plein, qui mène à une fin de carrière soudaine (Walsh, 1999).

Au moment où se dessine l'exode massif de la génération du baby-boom du marché du travail, la compréhension des tendances relatives à la retraite n'a jamais été aussi importante. Aujourd'hui, les Canadiens prennent leur retraite beaucoup plus tôt qu'ils ne le faisaient il y a 10 ans à peine. Toutefois, la réduction des effectifs dans les administrations publiques au cours des années 90 pourrait être une raison principale de la poussée de la retraite anticipée pendant la dernière décennie. Après avoir atteint un sommet en 1997, les taux de retraite anticipée se sont mis à fléchir, ce qui laisse penser que la croissance des années 90 n'est pas nécessairement un indicateur des tendances futures.

La propension à prendre une retraite anticipée n'est pas uniquement animée par les tendances de l'emploi dans le secteur public. Elle semble également reliée à des facteurs financiers — notamment l'accès à un régime de pension ou à d'autres types de revenu de retraite supplémentaire. Les travailleurs qui ont épargné ou qui ont droit à des prestations de retraite sont plus susceptibles de prendre leur retraite avant l'âge de 60 ans parce qu'ils ne dépendent pas des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Il est impossible de prévoir si les taux de retraite anticipée continueront d'augmenter au cours des prochaines années ou s'ils suivront le repli amorcé après 1997. Le changement observé quant à la tendance rend incertaine toute projection à long terme fondée sur le comportement récent. Quoi qu'il en soit, l'âge auquel les travailleurs choisiront de prendre leur retraite au cours des prochaines décennies aura des répercussions sociales et économiques à l'échelle du pays.

Perspective

Notes

1 Les allocations de retraite (ou indemnités de départ) représentent un montant versé aux cadres ou aux employés au départ à la retraite ou après, en reconnaissance des longs états de service ou relativement à la perte d'une charge ou d'un emploi. Les allocations de retraite comprennent le paiement des crédits de congés de maladie et le montant versé pour la cessation d'emploi; elles excluent cependant les prestations de retraite ou d'autres pensions, les sommes versées pour le décès d'un employé ou les sommes relatives à certains services de conseils.

2 Les diverses périodes de référence des sources pourraient expliquer l'écart entre les années de pointe du taux de retraite anticipée et des indemnités de retraite. Selon l'Enquête sur la population active, les retraités qui ont quitté le marché du travail au cours des 12 mois précédant l'enquête sont considérés avoir pris leur retraite durant l'année de l'enquête, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'année réelle de leur retraite. Ainsi, les répondants ayant pris leur retraite en juillet 1996 peuvent avoir participé à l'enquête en juin 1997. Même s'ils ont quitté le marché du travail en 1996, on les considérera comme des retraités récents de 1997. Bon nombre des employés du secteur public ayant pris leur retraite en 1996 ont pu être considérés comme des retraités récents de 1997. Les données sur les indemnités de retraite proviennent de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et ne comprennent que les paiements effectués entre janvier et décembre d'une année donnée. Par conséquent, le sommet atteint en 1996 au chapitre des indemnités de retraite pourrait directement coïncider avec le sommet du taux de retraite anticipée observé en 1997.

■ Documents consultés

GOWER, D. « L'âge de la retraite et l'estimation statistique », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPf au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, été 1997, vol. 9, n° 2, p. 13 à 19.

---. « La retraite chez les couples qui travaillent », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPf au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, automne 1998, vol. 10, n° 3, p. 28 à 32.

SIROONIAN, J. « Une note sur la récession et la retraite anticipée », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPf au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, hiver 1993, vol. 5, n° 4, p. 9 à 12.

STATISTIQUE CANADA. « Épargne-retraite dans les régimes de pension d'employeur et les régimes enregistrés d'épargne-retraite », *Le Quotidien*, Ottawa, 17 juillet 2001, adresse Internet : <www.statcan.ca/Daily/Français/010717/tq010717.htm>.

TREMBLAY, J. « Migration des jeunes ruraux entre 1971 et 1996 », *Bulletin d'analyse — Régions rurales et petites villes du Canada*, n° 21-006-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, février 2001, vol. 2, n° 3.

WALSH, M. « L'exercice d'un emploi après 65 ans », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPf au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, été 1999, vol. 11, n° 2, p. 17 à 22.

Évolution du lieu de travail : le travail à domicile

Ernest B. Akyeampong et Richard Nadwodny

AU FUR ET À MESURE de la transition d'une économie rurale fondée sur les ressources à une économie industrialisée et urbaine au Canada, le lieu de résidence s'est dissocié du lieu de travail. Tout au long des années 1900, l'accès accru aux automobiles, l'amélioration de l'infrastructure de transport et l'essor du réseau de transport public ont contribué ensemble à modifier l'allure des villes canadiennes, petites et grandes, et ont fait en sorte que le lieu de travail peut maintenant être très éloigné du domicile. Toutefois, au cours des deux dernières décennies, la tendance semble s'être renversée dans une certaine mesure : les progrès technologiques, notamment dans le secteur de l'information (par exemple, les ordinateurs et Internet) ont permis à des travailleurs de nombreuses branches d'activité de travailler à partir de leur domicile, dans leur voiture et même en voyage. Les pratiques de réduction des effectifs, de restructuration et de sous-traitance des entreprises et des gouvernements, particulièrement au cours de la dernière décennie, pourraient aussi avoir incité des employés à occuper un emploi autonome à la maison¹. Cette perception n'est pas soutenue par les résultats empiriques d'une étude récente (Lin, Yates et Picot, 1999)².

À partir de diverses enquêtes, la présente étude permet d'examiner le nombre de Canadiens qui travaillent habituellement à la maison depuis les trois dernières décennies. Elle traite des avantages et des inconvénients de ces modalités de travail. Elle comprend un profil de ces travailleurs, du type de travail qu'ils exercent, du volume de travail qu'ils accomplissent à la maison et de la façon dont il l'exerce, plus particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation des ordinateurs. L'étude porte en outre sur certains aspects qualitatifs du travail.

Ernest B. Akyeampong est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-4624 ou à ernest.akeyampong@statcan.ca. Richard Nadwodny est au service de la Division des opérations du recensement. On peut communiquer avec lui au (613) 951-3950 ou à richard.nadwodny@statcan.ca.

Taille de l'effectif des travailleurs à domicile

Les estimations du nombre de personnes qui travaillent à domicile remontent au Recensement de 1971. Depuis, l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT), l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, l'Enquête sociale générale (ESG) et l'Enquête sur le lieu de travail et les employés ont toutes permis de recueillir des données semblables. Toutefois, ces enquêtes diffèrent du point de vue des questions qui sont posées, des périodes de référence (et, en fait, pour certaines enquêtes, les questions étaient différentes). Il n'existe donc pas de séries chronologiques uniformes sur les travailleurs à domicile, ce qui fait que l'on ne peut dégager de tendances précises pour les trois dernières décennies.

Néanmoins, des ressemblances quant à la formulation des questions de certaines enquêtes permettent l'élaboration de deux « mini-séries » sur les tendances. Les recensements de 1971, 1981 et 1991 sont relativement comparables, de même que l'EHCT (1991 et 1995) et l'ESG de 2000. Comparativement à l'EHCT et du ESG, la définition des travailleurs à domicile utilisée dans le cadre du recensement est plus restrictive, ce qui entraîne un sous-dénombrement des travailleurs à domicile dans la série du recensement (voir *Sources des données, questions et estimations*).

Selon le recensement, le nombre de travailleurs à domicile est passé de 613 000 à 1 079 000 entre 1971 et 1991. Toutefois, cette augmentation correspond à celle de l'ensemble de la population active, ce qui fait que la proportion de personnes travaillant à la maison est demeurée inchangée à environ 8 %. Le nombre de travailleurs à domicile a augmenté, tant chez les employés que chez les travailleurs autonomes (passant de 196 000 à 461 000 pour les employés et de 417 000 à 618 000 pour les travailleurs autonomes), mais la proportion des employés travaillant à domicile est demeurée à peu près inchangée représentant environ 4 % de tous les employés, tandis que la part de

Source de données, questions et estimations

	Travail à domicile		
	Total	Employés	Travailleurs autonomes
	'000/(% de la population active)		
Recensement de la population			
1971 Où travaillez-vous habituellement ?	613 (8)	196 (3)	417 (39)
1981 À quelle adresse avez-vous (habituellement) travaillé ?	773 (7)	298 (3)	474 (41)
1991 À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement ?	1 079 (8)	461 (4)	618 (43)
Enquête sur les horaires et conditions de travail			
1991 Sans compter les heures supplémentaires, ... travaillez-vous habituellement à la maison une partie ou la totalité de ses heures normales de travail ? (employés seulement)	...	617 (6)	...
1995 Sans compter les heures supplémentaires, ... accomplit-il (elle) habituellement à la maison du travail rémunéré ?	2 129 (16)	1 003 (9)	1 126 (53)
Exploite-t-il/elle cette entreprise à partir de son domicile			
Enquête sociale générale			
2000 Sans compter les heures supplémentaires, accomplissez-vous habituellement certaines de vos heures de travail à la maison ?	2 795 (17)	1 426 (10)	1 369 (50)

travailleurs autonomes travaillant à domicile est passée de 39 % à 43 % par rapport à l'ensemble des travailleurs autonomes.

L'année 1991 peut servir de transition entre les mini-séries du recensement et de l'EHCT/ESG. Cette année-là, le recensement (effectué en juin) a recensé 461 000 employés travaillant à la maison, tandis que l'EHCT (effectuée en novembre) estimait ce nombre à 617 000, soit environ un tiers de plus que le recensement. (L'EHCT de 1991 ne comprenait pas les travailleurs autonomes.) Même si une partie de la différence peut être attribuée sans aucun doute au caractère saisonnier des don-

nées, une autre partie vient de la formulation du questionnaire, la définition moins restrictive de l'EHCT ayant contribué au nombre plus important de travailleurs à domicile enregistré par cette enquête³.

Les estimations de l'EHCT de 1995 et de l'ESG de 2000 montrent aussi que le nombre de personnes qui effectuent une partie ou la totalité de leur travail à la maison est passé de 2 129 000 en 1995 à 2 795 000 en 2000, mais que la proportion de l'emploi total qu'elles représentent est demeurée à peu près inchangée à environ 16 ou 17 %. Les employés et les travailleurs autonomes qui travaillent

à domicile ont vu leur nombre augmenter au cours de la période, passant de 1 003 000 à 1 426 000, dans le cas des employés, et de 1 126 000 à 1 369 000, dans le cas des travailleurs autonomes. Toutefois, puisque la croissance du travail à domicile correspond à une croissance à peu près égale des autres modalités de travail, les pourcentages d'employés et de travailleurs autonomes travaillant à domicile ont peu changé au cours de la période (autour de 9 à 10 % pour les employés et de 50 à 53 % pour les travailleurs autonomes).

Avantages et inconvénients du travail à domicile

Le travail à la maison comporte à la fois des avantages et des inconvénients. Dans le cas des employés, il permet une plus grande souplesse dans la planification des activités, un meilleur équilibre entre le travail et les responsabilités personnelles ou familiales, une réduction des dépenses de transport, d'habillement et de nourriture, ainsi qu'une réduction du temps de déplacement quotidien. Parmi les aspects négatifs du travail à domicile figurent la diminution du cercle social, la mise en veilleuse de l'avancement professionnel ou parfois même l'augmentation de la charge de travail.

Dans le cas de l'employeur, le travail à la maison peut accroître la productivité des employés, réduire les dépenses liées aux locaux, améliorer le recrutement et le maintien en poste des employés et réduire l'absentéisme⁴. Parmi les inconvénients les plus couramment cités figurent des problèmes liés à la coordination du travail et à la communication avec les employés, le manque de contrôle sur la qualité du travail et les problèmes liés à la sécurité de l'information.

Nombre des avantages et des inconvénients énumérés ci-dessus pour les employés s'appliquent aussi aux travailleurs autonomes. Outre les économies qu'ils peuvent réaliser en exploitant leur entreprise à la maison, plutôt qu'à partir d'une usine ou de locaux à l'extérieur, les travailleurs autonomes ont aussi accès à certaines déductions d'impôt⁵.

La société en général peut aussi profiter de la réduction de la congestion routière (et peut-être des accidents et des coûts s'y rapportant) et de la pollution de l'air (c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre). Parmi les aspects négatifs figurent l'augmentation du bruit, de la circulation et de la pollution dans certains quartiers résidentiels.

Qui travaille à la maison

D'après l'ESG, 2,8 millions de personnes travaillaient à domicile en 2000 (Tableau 1). Bien que ce nombre soit également réparti entre les employés et les travailleurs autonomes (1,4 million chaque), pour les premiers cette proportion ne représentait que 10 % de l'ensemble des employés, alors que pour les seconds elle représentait 50 % de leur groupe. Des profils distincts sont établis pour les employés et les travailleurs autonomes, du fait que la décision d'un employé de travailler à la maison dans le cas d'un employé est généralement prise de concert avec son employeur, ce qui n'est pas le cas pour les travailleurs autonomes.

Parmi les employés, la fréquence du travail à domicile est légèrement supérieure chez les hommes (10,6 %) que chez les femmes (9,8 %). Les travailleurs dans la force de l'âge (25 à 54 ans) sont les plus susceptibles d'adopter ces

modalités de travail (12,0 %), et les jeunes (15 à 24 ans) les moins susceptibles de le faire (4,6 %). La pratique est presque aussi répandue chez les travailleurs à temps plein que chez les travailleurs à temps partiel. Les employés mariés sont plus susceptibles de travailler à domicile que leurs homologues

célibataires (jamais mariés) (12,1 % par rapport à 7,0 %). Une part de la différence découle de l'effet de l'âge. La pratique est plus répandue chez les employés qui ont de jeunes enfants, particulièrement des enfants d'âge préscolaire (14,8 %) que chez les employés sans enfant (11,5 %).

Tableau 1 : Personnes travaillant à domicile, selon des caractéristiques sélectionnées, 2000

	Employés			Travailleurs autonomes		
	Total	Travail à domicile		Total	Travail à domicile	
		Total	Fréquence		Total	Fréquence
	'000	%	'000	%		%
Les deux sexes	13 932	1 426	10,2	2 750	1 369	49,8
Hommes	7 359	782	10,6	1 784	826	46,3
Femmes	6 572	644	9,8	965	544	56,3
Âge						
15 à 24	2 991	137	4,6	141	60	42,3
25 à 54	9 782	1 174	12,0	2 078	1 046	50,4
55 et plus	1 159	114	9,8	531	263	49,6
Régime de travail						
Temps plein	5 845	747	12,8	1 358	727	53,6
Temps partiel	960	128	13,4	312	166	53,1
Niveau d'instruction						
Moins d'un diplôme d'études secondaire	2 216	86	3,9	435	166	38,2
Diplôme d'études secondaire	2 659	147	5,5	475	202	42,6
Études postsecondaires partielles	2 379	189	8,0	384	204	52,9
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	3 717	347	9,3	688	368	53,5
Diplôme universitaire	2 883	655	22,7	753	426	56,6
État civil						
Marié	8 316	1 009	12,1	2 084	1 065	51,1
Séparé, divorcé, veuf	1 008	99	9,9	213	119	56,1
Célibataire	4 332	304	7,0	395	159	40,2
Âge du cadet						
Avec enfants	5 393	700	13,0	1 330	690	51,9
D'âge préscolaire	1 350	199	14,8	279	141	50,5
5 à 12 ans	1 935	259	13,4	482	268	55,7
13 ans et plus	2 109	241	11,4	569	281	49,3
Sans enfants	411	47	11,5	49	24	49,5

Source : Enquête sociale générale

Évolution du lieu de travail : le travail à domicile

La probabilité qu'un employé effectue habituellement la totalité ou une partie de son travail à la maison augmente selon son niveau de scolarité. Cela vient principalement du fait que les professions qui se prêtent le mieux à ce genre de modalités de travail ont tendance à comprendre des concentrations plus élevées de travailleurs très scolarisés. L'inverse est aussi vrai. Parmi les employés titulaires d'un diplôme universitaire,

environ 23 % ont effectué une partie ou la totalité de leur travail à la maison, comparativement à seulement 4 % des personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires.

Parmi les travailleurs autonomes, la fréquence des gens qui travaillent à la maison était d'environ 50 % pour la plupart des groupes démographiques sélectionnés. Parmi les exceptions dignes de mention

Tableau 2 : Personnes travaillant à domicile selon la branche d'activité, la profession et la province, 2000

	Employés			Travailleurs autonomes		
	Total	Travail à domicile		Total	Travail à domicile	
		Total	Fréquence		Total	Fréquence
	'000	%	'000	%		
Branche d'activité	13 932	1 426	10,2	2 750	1 369	49,8
Agriculture	151	--	--	255	166	65,2
Foresterie, pêche, extraction minière, pétrole et gaz	289	28	9,6	75	27	35,5
Services publics	108	--	--	--	--	--
Construction	630	44	7,0	273	114	41,6
Fabrication	2 200	164	7,4	146	70	48,4
Commerce	2 095	149	7,1	325	141	43,2
Transport et entreposage	610	50	8,3	155	36	23,0
Finances, assurances, immobilier et location	762	107	14,0	168	105	62,3
Professionnels, scientifiques et techniques	676	155	22,9	355	244	68,7
Gestion, administration et soutien	394	44	11,1	182	68	37,4
Services d'enseignement	1 035	242	23,4	61	33	53,7
Soins de santé et assistance sociale	1 236	107	8,6	200	127	63,6
Information, culture et loisirs	700	90	12,9	135	87	65,0
Hébergement et restauration	1 018	36	3,6	96	35	36,1
Autres services	477	62	12,9	218	77	35,1
Administrations publiques	906	95	10,5	16	--	--
Profession						
Gestion	902	229	25,4	508	222	43,6
Affaires, finance et administration	2 580	301	11,7	295	191	64,7
Sciences naturelles	949	175	18,4	154	99	64,5
Santé	619	28	4,5	103	40	39,2
Sciences sociales, enseignement	1 023	271	26,5	108	76	70,0
Arts, culture, sports et loisirs	312	52	16,5	203	134	65,9
Ventes	3 615	220	6,1	503	246	48,8
Métiers, transport et machinerie	1 830	74	4,0	369	110	29,8
Professions du secteur primaire	377	20	5,4	334	182	54,5
Transformation et fabrication	1 199	35	2,9	80	32	39,4
Province						
Terre-Neuve	243	21	8,6	33	15	46,1
Île-du-Prince-Édouard	69	--	--	--	--	--
Nouvelle-Écosse	446	43	9,5	57	27	46,7
Nouveau-Brunswick	355	27	7,6	57	20	35,8
Québec	3 400	354	10,4	664	305	45,9
Ontario	5 465	552	10,1	976	497	51,0
Manitoba	524	49	9,4	101	56	55,1
Saskatchewan	415	38	9,2	116	61	52,3
Alberta	1 403	142	10,2	342	174	50,8
Colombie-Britannique	1 611	193	12,0	394	210	53,3

Source : Enquête sociale générale

figurent des fréquences inférieures à la moyenne chez les jeunes entrepreneurs (42,3 %), les entrepreneurs les moins scolarisés (38,2 %), et les personnes jamais mariées (40,2 %). De même, on trouve des fréquences supérieures à la moyenne (plus de 56 %) chez les entrepreneurs titulaires de diplôme universitaire et chez le groupe des personnes séparées, divorcées ou veuves.

Tâches et volume de travail accompli à la maison

Le travail à la maison varie selon la profession et la branche d'activité (tableau 2). Dans une économie de marché de maximisation du profit, un employeur permet de telles modalités selon des facteurs comme la faisabilité opérationnelle, les effets sur le moral et la productivité des collègues et les exigences syndicales. La faisabilité opérationnelle est liée en partie à la nécessité ou non que l'employé soit présent sur les lieux de travail pour avoir des contacts avec ses collègues, et au fait que l'équipement utilisé au travail soit disponible ou transportable à la maison. Un travailleur de chaîne de montage d'automobiles, par exemple, doit travailler dans les locaux de l'employeur, tandis qu'un chercheur en sciences sociales peut travailler plus facilement à partir de la maison.

Compte tenu de ces facteurs, les fréquences les plus faibles de travail à la maison se retrouvent parmi les travailleurs des secteurs de la transformation et de la fabrication (2,9 %); des métiers, du transport et de la machinerie (4,0 %); ainsi que de la santé (4,5 %). Par contraste, les fréquences les plus hautes se retrouvent chez les employés qui occupent des postes de gestion (25,4 %) et dans les professions en sciences sociales et en éducation (26,5 %). La haute fréquence parmi les gestionnaires est surprenante, étant donné qu'on s'attend généralement à ce que ces personnes soient sur place pour superviser et diriger les autres.

Le tableau selon la branche d'activité correspond pour une large part à celui selon la profession. Le travail à la maison est moins répandu chez les employés des services d'hébergement et de restauration (3,6 %), de la construction (7,0 %), des métiers (7,1 %) et de la fabrication (7,4 %). Des fréquences plus élevées ont été observées chez les employés des services d'enseignement (23,4 %) et ceux du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (22,9 %).

La fréquence du travail à la maison chez les travailleurs autonomes, selon la profession et la branche d'activité, est généralement semblable à celle notée chez les employés, sauf que pour chaque profession et chaque branche d'activité, la pratique est beaucoup plus répandue chez les travailleurs autonomes.

La fréquence varie aussi selon la province. Ces écarts reflètent en partie les différences quant à la répartition selon la branche d'activité et la profession entre les provinces. La pratique était la plus répandue en Colombie-Britannique (12,0 %) et la moins répandue au Nouveau-Brunswick (7,6 %). Dans le cas des travailleurs autonomes, ceux du Manitoba (55,1 %) étaient les plus susceptibles de travailler à domicile. Ceux du Nouveau-Brunswick étaient les moins susceptibles (35,8 %) de le faire.

La plupart des employés qui travaillent à la maison ne le font que quelques heures par semaine⁶. En 2000, environ 65 % de ces employés travaillaient entre 1 et 10 heures par semaine à la maison. Moins de 3 % travaillaient plus de 40 heures. Environ 33 % des travailleurs autonomes travaillant à domicile effectuaient entre une et 10 heures de travail par semaine et 17 % d'entre eux comptaient plus de 40 heures par semaine.

Utilisation des ordinateurs et de la technologie de l'information

Les progrès dans le secteur de la technologie de l'information sont généralement perçus comme figurant parmi les forces sous-jacentes de la croissance du travail à domicile, tant chez les employés que chez les travailleurs autonomes, particulièrement au cours des deux dernières décennies. De façon plus particulière, les innovations qui ont touché les systèmes téléphoniques, et l'avènement du courrier électronique et d'Internet, ont facilité les contacts avec les collègues et les clients, peu importe l'endroit où l'on se trouve. Toutefois, quelles sont les preuves à l'appui de cette affirmation?

L'ESG permet de démontrer que l'avènement de l'informatique et de la technologie de l'information ont non seulement eu un effet plus grand sur les travailleurs à domicile que sur leurs collègues qui travaillent à l'extérieur de leur domicile, mais que les travailleurs à domicile utilisent beaucoup plus ces nouvelles technologies. Cela s'applique à la fois aux employés et aux travailleurs autonomes (tableau 3).

Tableau 3 : Utilisation des ordinateurs ou de la technologie de l'information, 2000

	Employés		Travailleurs autonomes	
	Travail à domicile	Travail dans les locaux de l'employeur	Travail à domicile	Travail à l'extérieur
	%			
Avez-vous utilisé un ordinateur dans le cadre de l'exercice de vos fonctions principales au cours des 12 derniers mois?	83,3	51,3	60,4	40,7
L'utilisation de l'ordinateur ou de la technologie de l'information ont-ils eu un effet sur votre travail au cours des 5 dernières années?	76,5	53,7	60,8	47,4
Le travail est-il devenu plus intéressant grâce à l'utilisation des ordinateurs au cours des 5 dernières années?	49,1	29,7	37,2	27,3
Avez-vous utilisé l'Internet tous les jours ou plusieurs fois par semaine à la maison au cours du mois dernier?	51,8	29,2	45,2	27,6
Avez-vous utilisé le téléphone chaque jour ou plusieurs fois par semaine pour votre travail ou pour votre entreprise?	57,7	26,5	39,6	25,5
Avez-vous utilisé le courrier électronique chaque jour ou plusieurs fois par semaine pour votre travail ou votre entreprise?	47,8	19,5	26,7	16,1

Source : Enquête sociale générale

Parmi les employés, environ 77 % des travailleurs à domicile, comparativement à 54 % de leurs homologues qui travaillent à l'extérieur de leur domicile, étaient d'avis que leur travail avait été touché dans une large mesure ou dans une certaine mesure par l'ordinateur et la technologie de l'information au cours des cinq dernières années. En outre, environ 83 % des employés travaillant à domicile, comparativement à 51 % de leurs homologues travaillant à l'extérieur, ont indiqué avoir utilisé un ordinateur pour leur emploi principal au cours des 12 derniers mois.

La fréquence d'utilisation des ordinateurs et des autres technologies de l'information était aussi plus grande chez les employés travaillant à la maison. Les proportions d'employés qui utilisaient le téléphone ou le courrier électronique chaque jour ou plusieurs fois par semaine pour leur travail représentaient 58 % et 48 % respectivement; dans le cas de leurs homologues travaillant à l'extérieur, les proportions correspondantes étaient moins de la moitié, soit 26 % et 19 %.

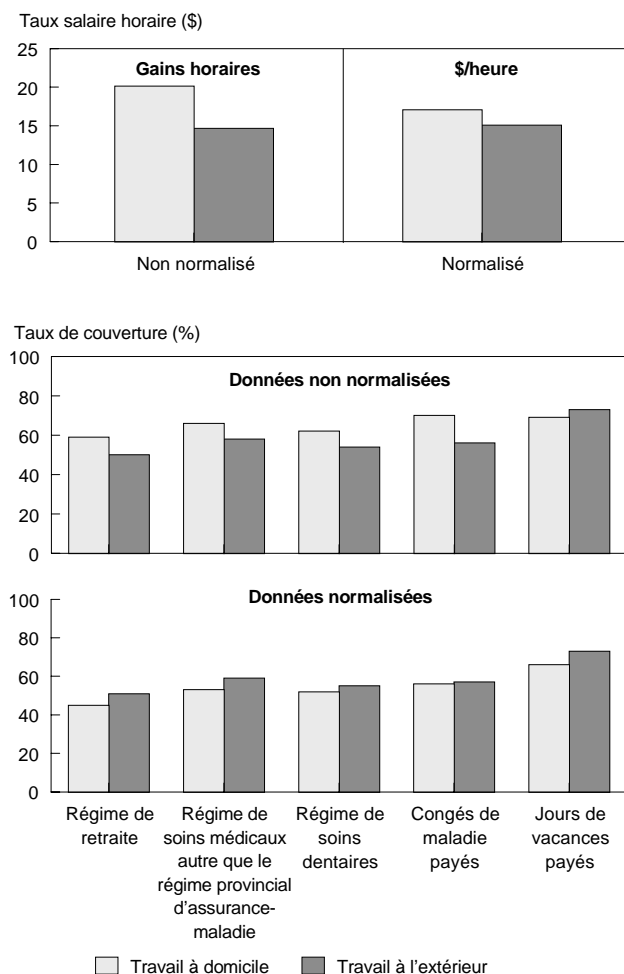
Par ailleurs, une proportion plus élevée d'employés travaillant à domicile (49 %) croyaient que leur travail était devenu plus intéressant du fait de l'utilisation des ordinateurs en comparaison avec 30 % des personnes travaillant à l'extérieur.

Qualité de l'emploi

La qualité de l'emploi peut se mesurer de plusieurs façons pour les deux types de travailleurs. Les limites des données restreignent toutefois la portée à des comparaisons des avantages salariaux et des avantages sociaux des employés qui travaillent à domicile et de leurs homologues qui travaillent à l'extérieur. Les données sur les taux de salaire horaire et les avantages sociaux — particulièrement les régimes de pensions, ainsi que les régimes d'assurances de frais médicaux ou dentaires parrainés par l'employeur, de même que les congés de maladie et les vacances — analysées dans la présente étude proviennent de l'EHCT de 1995. Bien que les données de cette enquête datent un peu, elles constituent néanmoins la seule source d'information disponible.

Dans le cadre d'une étude antérieure (Péresse, 1998), on a déterminé que les employés qui travaillaient habituellement à la maison avaient un salaire horaire moyen supérieur à celui de leurs homologues travaillant à l'extérieur (20,15 \$ comparativement à 14,65 \$). Les premiers étaient aussi plus susceptibles d'être couverts par un régime de pensions et un régime d'assurance de frais médicaux ou dentaires parrainés par l'employeur et de bénéficier de congés de maladie payés (graphique). Néanmoins, étant donné que le taux

Graphique : La normalisation a réduit les différences salariales et inversé la plupart des disparités non salariales.



Source: Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1995

salarial et les avantages sociaux dépendent de plusieurs autres facteurs, y compris l'âge, le sexe, la branche d'activité, la profession, le niveau de scolarité, l'expérience, l'ancienneté professionnelle, l'adhésion syndicale et la taille de l'entreprise, les données ont dû être normalisées pour arriver à des comparaisons plus significatives au niveau statistique⁷. La normalisation a modifié le tableau de façon marquée. Par exemple, la normalisation selon l'âge, le sexe et la profession entraîne une diminution de l'écart du salaire horaire (17,07 \$ par rapport à 15,07 \$) entre les deux groupes de tra-

vailleurs et un renversement des résultats en ce qui a trait au régime de pensions et aux régimes d'assurance de frais médicaux et dentaires. Ainsi, les résultats normalisés confirment que les taux de rémunération et les avantages sociaux sont le résultat combiné de nombreux facteurs, et que le lieu de travail ne constitue pas nécessairement un facteur déterminant important, et ne joue peut-être aucun rôle.

Résumé

Le travail à domicile offre des avantages ainsi que des inconvénients pour les employeurs, les employés et les travailleurs autonomes. Même s'il n'existe pas de séries chronologiques uniformes, les données de diverses sources laissent supposer que le nombre de Canadiens qui effectuent une partie ou dans certains cas la totalité de leur travail à domicile a augmenté au cours des trois dernières décennies. Cette croissance correspond toutefois à des augmentations proportionnellement semblables dans l'emploi des travailleurs à l'extérieur du domicile, la part du travail à domicile demeure donc relativement inchangée. Pour des raisons opérationnelles, cette pratique est la plus répandue chez les travailleurs en sciences sociales et en éducation, et la moins répandue dans les secteurs de la fabrication, de la construction, de l'hébergement et de la restauration ainsi que de la santé. Les innovations dans le domaine de la technologie de l'information qui se sont produites au cours des deux dernières décennies semblent avoir affecté les travailleurs à domicile le plus. L'utilisation des ordinateurs, du courrier électronique, d'Internet et du téléphone pour des raisons liées au travail sont beaucoup plus grandes chez les travailleurs à domicile que chez ceux qui travaillent uniquement à l'extérieur de la maison. Par ailleurs, un plus grand pourcentage de travailleurs à domicile (employés et travailleurs autonomes confondus) sont d'avis que leur travail est devenu plus intéressant du fait de l'utilisation des ordinateurs.

L'avenir du travail à domicile, surtout pour les employés, repose sur plusieurs facteurs. Du point de vue de l'employeur, ils comprennent des problèmes liés à la coordination du travail et à la communication avec les employés, des préoccupations concernant la sécurité des renseignements confidentiels et des problèmes de coûts relativement au soutien technique informatique à domicile. Du point de vue de l'employé, on prétend que l'attrait du travail à domicile est non statique, en fonction du cycle de vie de la personne et des exigences familiales. Pour le travailleur autonome, les lois relatives au zonage continueront à jouer un rôle important.

■ Notes

1 Selon l'Enquête sur la population active, le nombre de travailleurs autonomes dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (qui comprennent de nombreux experts-conseils) a plus que doublé (+119 %) de 1989 à 1999, ce qui est bien supérieur à l'augmentation de 37 % de l'ensemble du travail autonome au cours de la même période.

2 Les résultats de modélisation à effets fixes provenant de l'étude de Lin et autres démontrent une relation statistiquement significative mais empiriquement faible et négative (positive) entre le travail autonome et le chômage (emploi à plein temps et rémunéré).

3 Le Recensement de 1996 n'est pas utilisé dans cette étude parce que sa définition du travail à domicile est plus restrictive, le fait de *travailler habituellement à la maison* ayant été défini comme *la plupart du temps* (par exemple 3 jours sur 5). Il n'est donc pas surprenant, compte tenu de cette définition allégée, que le Recensement de 1996 ait permis de dénombrier 1 086 000 travailleurs à domicile, ce qui diffère peu des 1 079 000 recensés en 1991. (Le Recensement de 2001 a aussi utilisé la définition plus restrictive.)

4 Nortel Networks est un exemple de grande compagnie canadienne de technologie de pointe qui utilise le travail à domicile (ou télétravail, comme on l'appelle dans l'entreprise) pour attirer des travailleurs et maintenir les employés en poste. En 2000, environ 17 % (13 000) de l'ensemble des employés de la compagnie participaient au programme de télétravail. Nortel estime que l'adoption de ce programme a donné lieu à une réduction de 20 % de l'absentéisme, une amélioration de 10 % de la satisfaction professionnelle, et une réduction de 24 % du roulement de personnel. La compagnie estime en outre pouvoir réaliser des économies annuelles de 20 millions de dollars en frais immobiliers, en raison de son programme de télétravail, et une réduction annuelle de 30 millions de livres du niveau d'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en raison de la diminution du nombre d'employés qui se déplacent quotidiennement pour aller au travail, (Telecommute Connecticut-Research).

5 Les lois fiscales au Canada permettent aux personnes qui utilisent leur domicile comme lieu de travail de déduire certains coûts d'amortissement et d'autres dépenses, comme la consommation d'énergie, lorsqu'elles produisent leur déclaration d'impôt.

6 Bien que très intéressantes, les données de l'enquête ne permettent pas d'évaluer la proportion de travail hebdomadaire effectué à domicile.

7 La normalisation est une technique statistique qui permet d'évaluer les différences observées quant à des caractéristiques particulières entre un groupe et un autre, à condition que ces

deux groupes soient identiques à certains égards. Dans le cas du travail rémunéré à domicile, il est intéressant de savoir si le travail à domicile justifie à lui seul les différences de rémunération par rapport aux personnes qui travaillent à l'extérieur. Pour éliminer l'effet de l'âge, du sexe et de la profession sur la rémunération des travailleurs, les répondants sont répartis en deux catégories (travailleurs à domicile/travailleurs à l'extérieur du domicile) de façon à ce que chaque combinaison de variables soit représentée dans la même proportion que dans l'ensemble du groupe de travailleurs.

■ Documents consultés

LIN, Z., J.YATES et G. PICOT. «L'accroissement de l'emploi autonome en période de chômage élevé : analyse empirique des faits récents survenus au Canada», *Direction des études analytiques*, Statistique Canada, n° 133, Ottawa, mars 1999.

PÉRUSSE, D. «Entrepreneurs basés à domicile», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, n° 75-001-XPB au catalogue, vol. 10, n° 3, automne 1998, p. 33 à 37.

PÉRUSSE, D. «Travailler chez soi», *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, n° 75-001-XPB au catalogue, vol. 10, n° 2, été 1998, p.17 à 24.

PILON, J. "Alternative Work Locations: The Concepts of working at home and telework." Statistique Canada, Document de travail, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, Ottawa, septembre 1998.

SMITH, P. «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada.», *L'observateur économique canadien*, Catalogue n° 11-010-XPB, Ottawa, mars 1994, p. 3.16 à 3.33.

STATISTIQUE CANADA. «Les horaires et les conditions de travail des années 1990», *Rapports analytiques*, Catalogue n° 71-535-XPB n° 8, Ottawa, 1998.